

Agde, le 10 novembre 2015

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 NOVEMBRE 2015
COMITE DE QUARTIER « CAP OUEST »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie Quotidienne :

1 Caméras de surveillance :

Les dysfonctionnements ont été nombreux pendant la saison sur le Mail de Rochelongue (caméra côté mer). Le CSU est joignable très rapidement quand il y a un problème mais il est difficile de communiquer avec ce service (localisation du quartier, description du problème, etc...).

Réponse :

La société de maintenance ne donnant pas satisfaction, nous avons dû abroger le marché ce qui a entraîné quelques dysfonctionnements de caméras. Ce problème est en passe d'être réglé puisqu'un nouveau prestataire a été désigné pour remettre à neuf le système existant.

2 Cabane « Lire à la Plage » :

Cette installation a été l'objet de nombreuses dégradations cet été (incendie, bris de verre, etc...). Nous avons déjà signalé que cette situation pourrait être nettement améliorée si un éclairage bien adapté et en hauteur était installé. L'implantation de ce bungalow est saisonnière mais les réseaux de raccordement sont inesthétiques et surtout très exposés aux dégradations. La caméra qui surplombe l'installation ne fonctionne pas.

Réponse :

Un projecteur sera installé pour éviter toutes dégradations. Des travaux de protection des réseaux de raccordement vont être programmés pour la saison prochaine.

3 Front de Mer Mail de Rochelongue :

Le front de mer se dégrade inexorablement mais sûrement. Depuis l'esplanade, le « parterre de galets » laisse apparaître une toile de protection verte affreuse, en regardant la mer, le piéton avait la vue sur les installations sanitaires qui ne sont pas dignes d'un accueil touristique de l'image de marque de notre station. Pour finir, plusieurs conteneurs poubelle bleus étaient installés près des sanitaires pendant tout l'été. Il faut vraiment avoir une réflexion sur cette zone qui dégage une très mauvaise image.

Réponse :

Un réapprovisionnement en galet sera effectué afin d'éviter la visualisation du géotextile.

4 Chemin du Père Maurel:

Des aménagements ont été entrepris avec l'installation de la Résidence NAKARA mais le parking est encore inondé et les cailloux qui empêchaient l'accès du parking aux camping-cars n'ont pas été remis en place après le chantier Nakara. Une balustrade est restée cassée tout l'été dans le chemin, côté retour à l'angle de la route de Rochelongue. Le désherbage de ce parking a été très insuffisant (une seule fois au printemps).

Réponse :

Les rochers seront remis en place afin d'éviter le stationnement des camping-cars et le mobilier

urbain sera réparé.

La remise en état du parterre en galets ainsi que le débroussaillage côté Père Maurel seront effectués fin octobre.

Ce secteur est vraiment concerné par les inondations. Il convient de laisser un maximum de surface perméable afin de minimiser l'impact des pluies importantes. Une étude est en cours pour intégrer des noues paysagères sur ce parking.

5 Elagage :

Le comité a été contacté plusieurs fois pour l'élagage dans des secteurs différents :

- devant la résidence Belle Créole,
- sur la placette devant Aqualand,
- sur le parking Rochelongue (derrière Aréna - les arbres sont à la hauteur des lampadaires).

Réponse :

Une intervention a été réalisée courant mai sur les platanes devant la résidence la Belle créole. La prochaine taille des platanes débutera début décembre, c'est la période la plus favorable pour ce genre d'intervention.

6 Route de Rochelongue :

La piste cyclable est très fréquentée. Elle peut être dangereuse (une partie est gravillonnée) et surtout les poteaux en bois sont de vrais obstacles.

La route est prise à grande vitesse entre le rond-point Vivarés (devant NAKARA) et le rond-point de Rochelongue. (Ranch).

Réponse :

Une vérification des catadioptres sera effectuée par la régie municipale. Ils ont pour rôle de signaler la présence du mobilier urbain.

Ce mobilier restera en place car il empêche l'accessibilité des véhicules sur la piste cyclable.

Un comptage sera effectué par les agents des services techniques de la ville d'Agde et sera retransmis au comité de quartier.

7 L'accès internet secteur Rochelongue :

Le débit internet ne s'est toujours pas amélioré dans cette zone. Où en sont les travaux annoncés ?

Réponse :

La mise en service prévue pour le mois de juin 2015 a été décalée en raison de la réalisation de raccordement électrique devant être réalisés pour alimenter les nouveaux équipements.

En effet, la ville a refusé les travaux de raccordement électrique envisagés car il était prévu de réaliser une tranchée sur la route de Rochelongue qui est neuve.

La ville a donc demandé à ERDF de s'orienter vers une autre solution comme le forage dirigé pour mettre en place ce branchement.

Les travaux d'alimentation électrique sont prévus début décembre car Orange souhaite la mise en service de ces équipements pour la mi-décembre.

8 Le quai du Capelet :

Ce quai est très dégradé et comporte beaucoup de trous. De nombreuses chutes sont à déplorer cet été.

Réponse :

Afin de répondre aux constats relevés sur le compte rendu du 12 octobre, je vous informe qu'une équipe de la Sodéal s'est rendu sur les lieux afin d'établir un état des lieux, effectivement il a été décidé de procéder à des interventions ponctuelles afin de pallier aux dégradations de ce quai.

9 Résidence Amoueva :

Une remorque (avec des pneus crevés) est stationnée depuis plusieurs semaines.

Réponse :

Cette remarque a été transmise aux patrouilles afin de vérifier si celle-ci est sur le domaine privé

ou public. Si elle se trouve sur le domaine privé, c'est le syndic qui sera en charge de procéder à l'enlèvement selon un protocole bien encadré par le règlement.

10 Projet d'aménagement résidentiel allée de la Grand Plage :

Les riverains de cette zone souhaitent connaître la nature de ce projet et ses délais de réalisation.

Réponse :

A ce jour nous ne pouvons pas encore vous renseigner sur ce projet qui semble être qu'en cours d'études.

11 Parkings payants :

L'instauration des parkings payants des plages a été très rapide et sans vraiment de concertation. Le paiement ayant lieu à l'entrée (Richelieu, Base Nautique, Caravelle et Colibri) les automobilistes ont beaucoup patienté et donné libre cours à leur colère (barrières cassées, demi-tours bloquant la circulation...).

Réponse :

Une nouvelle organisation devrait être étudiée pour la saison prochaine.

12 Marché du Mail de Rochelongue :

Les camelots sont de plus en plus irrespectueux : les vitrines de certains commerçants sont totalement occultées par des murs de marchandises, incivilité très nombreuses et un nombre grandissant de déchets est laissé sur place. La qualité de ce marché se dégrade. Un vrai travail de choix des exposants devrait être fait et une charte de bonne conduite exigée. Ce marché est un atout formidable pour le quartier, il faut le préserver.

Réponse :

Les remarques ont été transmises aux différents services concernés afin d'améliorer le déroulement de ce marché pour la prochaine saison.

13 Chemin Denis Blanchon :

Ce chemin été aménagé à une vitesse déconcertante alors qu'il mène dans la Baie de l'Amitié. Ces travaux étaient-ils exigés par le cahier des charges de la Résidence NAKARA ?

Réponse :

Les travaux d'aménagement du chemin ont été réalisés et programmés à la demande des élus, suite aux aménagements conséquents de l'hôtel, d'un lotissement et à la demande des riverains en attente de permis de construire. A ce titre, les pétitionnaires des permis de construire validés sur cette zone ont participé financièrement à la réalisation des réseaux humides. L'ensemble des propriétaires concernés sur la réalisation de cette voie ont été concertés.

14 Signalétique autour du Mail de Rochelongue :

L'association CAP AVENIR (commerçants du Mail de Rochelongue) souhaite que l'ensemble de la signalétique autour du quartier soit repensée. En effet, le quartier est bien indiqué dans les grandes directions mais à l'arrivée les indications sont très insuffisantes et ne permettent pas d'accéder facilement sur le Mail. Actuellement, une forêt de panneaux illisibles tient lieu de signalisation. Un dossier est en cours pour simplifier les indications. Ce qui a été retenu à ce jour est : MAIL DE ROCHELONGUE – ESPACE PIETON –PLAGE -80 COMMERCES sur un panneau suffisamment large pour être lu. Une communication globale est préférable et a été retenue par l'association CAP AVENIR.

Réponse :

Une signalétique complémentaire sera effectuée avant la saison 2016.

15 Problème incivilité cap :

La Police Municipale a verbalisé au cours de l'été :

- 4116 véhicules
- 62 véhicules 2 roues
- 196 mises en fourrière

Pour info la police nationale verbalise également mais ne met pas de macaron sur les parebrises, il est donc impossible de savoir si le véhicule en infraction est verbalisé ou non.

16 Parking des plages payants : (Réponse apportée au-dessus)

17 Parking des Coquilles :

Les places de parking sont souvent inondées.

Réponse :

Il a été demandé à la société ASP de procéder à une intervention afin de déboucher les 2 canalisations entre le collecteur et les 2 grilles pluviales du parking.

18 Quai du Capelet : (Réponse apportée au-dessus).

19 Allée descendante Quai du Capelet :

Pouvez-vous revoir au niveau de l'allée descendante un système obligeant les vélos à freiner ?

Réponse :

Une étude est en cours afin d'envisager de réguler la vitesse des vélos sur cette allée.

20 portillon du quai du Capelet :

Le passage est interdit aux personnes qui remontent en direction du pont, est-il public ou privé ?

Réponse :

Les services de la SODEAL ont été saisis afin d'envisager une ouverture en journée du portillon, ce quai est public et géré par les services de la SODEAL ;

21 Vélos et engins parking Malfato : (voir question incivilité n°15)

Trop de vélos, engins à moteur traversent le parking Malfato ?

22 Allée de la découverte :

Les estivants ont dû subir une inondation provenant d'Aqualand.

Réponse :

Les services techniques vont faire des investigations dans ce secteur pour minimiser cet incident.

23 Avenue des Iles d'Amérique :

Il faudrait protéger le passage qui mène à Aqualand : de l'avenue de l'Île d'Amérique par le Fort Royal.

Réponse :

Les services ont été saisis afin que ce passage piéton soit créé de façon réglementaire dans les meilleurs délais.

24 gros véhicules circulant à l'intérieur du Cap :

Beaucoup de gros véhicules circulent à l'intérieur du cap en faisant un bruit infernal.

Réponse :

Une étude sera réalisée auprès des différents commerçants et riverains afin de relever les avis sur ces gros véhicules circulant à l'intérieur du Cap.

25 rue des corsaires :

Il y a un problème de numérotation dans cette rue.

Réponse :

Le cadastre a été saisi afin de régler ce problème de numérotation en liaison avec les services fiscaux.

Sécurité :

Présenté par Luc Larose

Mise en fourrière : 40

Accidents : 7

Incendies : 4

Gens du Voyage : 1

Cambriolages ou tentatives : 2

Dégradations : 5

Ivresse sur la voie publique : 6

Problème de voisinage : 1

Squats : 2

Trouble à l'ordre public : 8

Interpellations : 27

Nuisances sonores : 5

Orchestre / animations : 1

Dépôts d'encombrants : 8

Rixes : 29

Vols : 2

Doléances du comité de quartier :

- Madame SOTTO est surprise que l'on rende obligatoire aux administrés de détenir une immatriculation dans l'Hérault pour obtenir une carte de stationnement.

B - GRANDS TRAVAUX

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Aménagement du giratoire du Mail de Rochelongue

L'étude du giratoire du mail de Rochelongue a pour objet:

- la modification et la création de zones de circulations piétonnes supplémentaires permettant une meilleure desserte des commerces environnants.

- le requalification de l'espace vert existant en privilégiant un aménagement minéralisé (optimisation des coups d'entretiens et prise en compte des notions de développements durable), agrémenté de plantations de végétaux type méditerranéen..

Coût estimé des travaux : 50 000 €.

CQ :

projet à réétudier :

- réduction de la consommation d'eau

-aménager les extérieurs

- conserver les arbres

- granulation plus grosses sur le pourtour du rond-point

- maintien du marché ?

Point sur l'aménagement du chemin du Père Maurel

Présenté par Didier SAIGNES

Le parking du chemin du Père Maurel est actuellement un espace non revêtu (tout venant) permettant un stationnement anarchique et fait souvent l'objet d'inondations partielles.

L'aménagement proposé permet, d'une part, d'optimiser le nombre de places de stationnement en proposant une réorganisation qui permettra ainsi la création de 125 places et un sens de circulation en adéquation.

D'autre part, la réalisation de noues d'infiltration paysagère permettant de résoudre les problèmes de stagnation d'eau.

Un raccordement au réseau pluvial sera réalisé et permettra d'éviter les débordements lors d'épisodes pluvieux importants.

Et enfin, la réalisation d'un cheminement piétonnier longeant le parking qui permettra le déplacement sécurisé des usagers.

Coût estimé des travaux : 90 000 €.

LAURENT DUBOIS - DIRECTEUR ENVIRONNEMENT & DOMANIALITE

Gestion de la forêt communale

La Ville a confié à l'Office National des Forêts (ONF) la gestion de sa forêt communale.

A ce titre, l'ONF a établi un programme d'aménagement qui fixe sur une durée de 15 ans, période de 2015 à 2029, les orientations à engager pour concilier accueil du public et pérennité du massif notamment pour lutter contre le risque d'incendie et garantir le développement des arbres.

Le programme d'actions de gestion s'articule autour de deux axes :

- Coupes : réalisation de coupes d'éclaircies sur une superficie de 16,11 ha qui seront réalisées en 2016 ;
- Travaux sylvicoles pour lutter contre le risque d'incendie et pour permettre l'accueil du public.

Les actions envisagées pour l'accueil du public sont les suivantes :

- Mise en place de tables, de bancs et de poubelles,
- Implantation d'un parcours botanique,
- Implantation d'un circuit à thème,
- Implantation d'un parcours sportif,
- Implantation de panneaux d'information sur le rôle de la forêt,
- Implantation de panneaux provisoires lors de la réalisation des coupes.

Les montants estimés pour la réalisation de ces différents travaux s'élèvent à :

- Travaux sylvicoles : 160 300 € soit 10 687 €/an,
- Travaux d'infrastructures : 910 € soit 61 €/an,
- Travaux d'aménagement : 43 652 € soit 2 910 €/an.

DIDIER SAIGNES – DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Point sur l'avancement du dossier suppression du passage à niveau

Ce passage à niveau se trouve sur la RD13 reliant Bessan à Agde.

Ce croisement est identifié depuis longtemps comme un point noir routier majeur du fait de :

- La gêne occasionnée par la fréquence des fermetures de ce système (environ toutes les 7 minutes) pour la circulation des véhicules.
- Le risque fort d'accident lié au croisement des circulations de trains et de véhicules.

Une étude a été initiée par RFF en partenariat avec la Ville d'Agde afin d'examiner les diverses possibilités d'effacement de ce passage à niveau.

Le principe retenu consiste à franchir ce croisement par **passage en souterrain** des véhicules circulant sur la RD13.

Une première estimation des travaux a été communiqué à hauteur de 12 M€ HT.

La SNCF finance le projet pour moitié. La ville, la CAHM, et le Conseil Général sont partenaires pour tiers pour le solde à financer **soit pour la Ville, un investissement de l'ordre de 17 % soit environ 2 M € HT.**

Suite à notre dernière réunion en juillet, SNCF s'est engagée à commencer l'Etude Préliminaire courant septembre.

La commune a transmis au bureau d'études de la SNCF un profil type souhaité permettant le cheminement doux dans la trémie.

Le planning technique définitif des travaux ne sera remis qu'après la phase Avant-Projet AVP en début année 2017.

Cependant la SNCF s'est engagée par courrier à tenir les délais validés d'un achèvement de travaux fin 2019 – Début 2020.

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

FREDERIC TOOS – DIRECTEUR ARCHITECTURE & BATIMENTS

Aménagement de l'entrée de station du Cap d'Agde

Dans une volonté de moderniser l'entrée du Cap d'Agde et suite au réaménagement en cours de l'actuel nœud routier du carrefour « bon accueil », la Ville souhaite aménager un équipement public marquant l'entrée du Cap d'Agde, en construisant un nouveau pôle d'attractivité touristique (casino et hôtel), administratif (services municipaux) et culturel (salle de spectacle, réunions et séminaires) mais également des bâtiments d'habitations et commerciaux tout en revoyant les zones de stationnements et les voies de liaisons sécurisées pour tous les modes de déplacement.

L'objectif est de moderniser l'entrée du Cap d'Agde et de sécuriser les routes entrantes et sortantes afin d'offrir une forte visibilité sur l'urbanisation de la ville.

Ainsi repensé, ce nouvel espace sera le trait d'union avec l'ensemble des quartiers adjacents et particulièrement avec une perspective sur les nouvelles infrastructures du centre port.

Le programme de l'opération s'articule autour des fonctions de base suivantes :

- création d'un ensemble architectural d'une surface utile d'environ 6 000 m² comportant :
- un établissement de jeux, type casino
- une grande salle de conférences / spectacles
- un ensemble de salles de réunion pour des réunions, des séminaires ou des ateliers,
- un espace réceptif pour l'organisation de buffets et de repas
- un espace d'exposition / salon
- Projet d'aménagement paysager de la totalité du site, avec un mail d'environ 5 000 m².

La date de remise des esquisses est fixée au 27 novembre 2015.

La réalisation et la mise en service des ouvrages devront être effectives en octobre 2018.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, Mme GUILHOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M TOOS, M HERAL, M RUIZ, M LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

Présents : ANTOINE Laurence, ARNAUNE Marc, CADET Maurice, CAYUELA Josian, CROS Henri, LUC Jean-Pierre, MANAU VAYSSIERES Francine, PROCH François, REY André, SOTTO Michèle, VAL Marie-Jeanne.

Absents excusés:

CARPENTIER Jacques, LEMONNIER Marie-Pierre.

Absents :

MENOU Michel,